



# Compte rendu du Conseil municipal

## Séance ordinaire du 04 décembre 2019 à 19h30

Présents : GIRARDIN Philippe - SCHMITT Elisabeth - DONADEL Dominique - Patrick MACHWIRTH - BITSCH Didier -

Excusés : CAULET Laurent - Christelle KOENIG - AUBRY Valéry

Habitants présents à la séance : /

### 1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Elisabeth SCHMITT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

### 2. Possibilité d'expression des habitants

RAS.

### 3. Approbation du compte rendu du conseil du 14 novembre 2019

Le compte rendu du conseil du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 4. Présentation des demandes d'urbanisme

**PC 090 100 19 A0005** : Monsieur MATHIAS Mike présente sa demande de permis de construire pour la construction d'une extension à son habitation principale.

*Avis favorable du conseil.*

### 5. Demande de subvention exceptionnelle

Sur proposition du Maire et après examen, le Conseil Municipal, accorde pour l'année 2020 une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'association « Souvenir Français » de Montreux-Château.

Pour 5                      Contre 0                      Abstention 0

#### • Demande de subvention du collège Colucci de Rougemont-le-Château.

Sur proposition du Maire et après examen, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 120€.

Pour 5                      Contre 0                      Abstention 0

### 6. Proposition d'une convention de mise à disposition de la salle « La Charberette » à Heures d'amitiés.

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Heures d'Amitié » avait participé activement à la construction de l'extension de la salle communale « La Charberette ». En reconnaissance de leur engagement au service de l'intérêt général, Le Maire propose de mettre à disposition de l'association le local dit « le garage ». Au sujet de la « salle de rencontre » le principe d'élaborer une seconde convention est également décidé.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable au projet d'élaboration de deux conventions de mise à disposition distincte, qui seront présentées lors d'une prochaine réunion.

### 7. Présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait acquis 31 parts de l'Aéroparc de Fontaine lors de sa création. Suite à la promulgation de la Loi NOTRe, le Grand Belfort est devenu propriétaire de la surface depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et par, conséquent est devenu bénéficiaire des produits de la fiscalité générée par cette zone d'activité.

Le Grand Belfort a proposé de reverser une partie des produits de la fiscalité aux communes qui détenaient des parts de l'Aéroparc (SMAGA). Suite au rapport délivré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (appelée « CLECT »), le Grand Belfort a défini le montant de ce reversement en effectuant une moyenne sur les trois dernières années des produits reversés à chaque commune, après déduction des charges.

Par conséquent, le montant du reversement qui serait effectué par le Grand Belfort au profit de la Commune de Vauthiermont s'élèverait à un montant de **14 275€**, et viendrait s'ajouter au montant des attributions de compensation versées chaque année à la commune par le Grand Belfort.

De ce fait, cette situation a nécessité une révision des attributions de compensation. Le Conseil communautaire du Grand Belfort, réuni le 21 novembre 2019, a approuvé la révision dite « libre » des attributions de compensation.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire, soumet au Conseil municipal la présente proposition de révision des attributions de compensation qui après en avoir délibéré, accepte la modification libre de l'attribution de compensation telle que présentée à compter de l'année 2019.

Pour 5                      Contre 0                      Abstention 0

**8. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement.**

En vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder avant le vote du Budget Primitif 2020 de la commune, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise jusqu'à l'élaboration du Budget Primitif 2020 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour 5                      Contre 0                      Abstention 0

**9. Prochain conseil municipal**

La date du prochain conseil municipal n'a pas encore été fixé et sera communiquée ultérieurement.

**10. Questions diverses**

- **Contrôle des Ordures Ménagères** : Didier BITSCH, représentant de la commune auprès du Grand Belfort concernant le tri, présente un point sur le contrôle des bacs d'ordures qui a été effectué le 29 novembre au sein de la commune. Les résultats s'améliorent depuis l'instauration des contrôles. Il signale que les résultats concernant les bacs jaunes sont meilleurs que ceux des bacs d'ordures ménagères mais tient à préciser que les résultats sont bons dans l'ensemble. Il est également rappelé que concernant le bac jaune, il ne faut pas emballer les déchets dans des sacs poubelles noirs, mais les mettre en vrac directement dans le bac prévu à cet effet. En revanche, les déchets destinés au bac brun doivent être emballés dans des sacs poubelles.
- 
- Elisabeth SCHMITT rappelle que pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne doivent pas divaguer librement dans le village.
- 
- **Fuite d'eau Rue Principale** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service des eaux du Grand Belfort interviendra au 17 Rue Principale pour une prise en charge dans les meilleurs délais.
- 
- **Columbarium** : Les travaux visant à la création d'un columbarium à l'intérieur du cimetière communal n'ont pas pu être réalisés en novembre et ont dû être reportés du fait des contraintes de l'entreprise.

*En l'absence de question supplémentaire, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.*

Le 4 décembre 2019

La Secrétaire de séance ; Elisabeth SCHMITT

